

«La Sociale» ou le rêve effacé d'une démocratie sociale

PAR MARTINE ORANGE
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 7 NOVEMBRE 2016



Un film sur la Sécurité sociale, quelle idée ! Comment mettre en images un tel machin administratif ? Et pourtant. *La Sociale*, le dernier documentaire de Gilles Perret, qui sort le 9 novembre, est le récit d'une autre histoire, celle de l'idée d'une démocratie sociale. Une idée jugée tellement subversive qu'il faut à tout prix l'effacer, pour transformer la Sécu en un trou sans fond dont personne ne comprend plus rien. Afin de mieux avoir sa peau.

À elle seule, la séquence donne la mesure de ce que les hiérarques du parti socialiste sont devenus, de leur inculture, de l'abandon de toute histoire sociale, de leur mépris pour les « sans-dents ». Alors qu'il est encore ministre du travail, François Rebsamen est interrogé dans son bureau sur la Sécurité sociale, sur le ministre qui l'a fondée. Après avoir tenté de faire diversion, le ministre sèche. « *René Viviani* », hasarde-t-il. Ce dernier a été le premier ministre du travail français, en 1906. Eh bien non ! C'est Ambroise Croizat, ministre communiste du travail de novembre 1945 à mai 1947. Cela lui semble dire franchement rien, à François Rebsamen ; en tout cas, il ne veut même pas s'en souvenir. « *Celui qui a marqué en 1945, c'est le général de Gaulle* », tranche-t-il, affichant une arrogance satisfaite.

Faire un film sur la Sécurité sociale, quelle idée ! Comment mettre en images un machin administratif, rebutant à souhait ? Et pourtant. *La Sociale*, le dernier documentaire de Gilles Perret, qui sort le 9 novembre, est le récit d'une autre histoire, celle de l'idée d'une démocratie sociale parallèle à la démocratie politique. Une idée jugée tellement subversive qu'il faut à tout prix l'effacer, en occulter les hommes, en dynamiter le contenu et les principes, pour transformer la Sécurité

sociale en une bureaucratie, l'associer à un trou sans fond dont personne ne comprend plus l'enjeu. Afin de mieux avoir sa peau.

Car il n'y a pas que François Rebsamen qui a perdu tout repère sur la création de la Sécurité sociale. L'institution elle-même ne veut plus se rappeler de ses origines, de ses pères fondateurs. À l'École nationale supérieure de sécurité sociale à Saint-Étienne, qui forme les hauts cadres dirigeants des caisses, on se souvient encore de Pierre Laroque, le haut fonctionnaire gaulliste issu de la France libre qui a participé à l'élaboration puis à l'installation de tout le système administratif pour accompagner le système de santé, de retraite, d'allocations familiales. Mais toute référence à l'homme politique qui a conçu et bâti le système a été effacée. Il n'y a pas que dans le régime stalinien que l'on gomme les héros gênants.

« *Ambroise Croizat ? Cela ne me dit rien* », reconnaît une membre de l'école. « *Peut-être parce qu'il aurait fallu écrire : "Ambroise Croizat, communiste"* », s'amuse, goguenard, Jolfred Frégonara. Alors âgé de 96 ans – il est décédé en août dernier –, celui-ci se présentait comme le dernier poilu de la Sécurité sociale. Ancien responsable syndical CGT de la métallurgie, il a créé la première caisse de sécurité sociale à Annemasse (Haute-Savoie). Il raconte avec humour cette période incroyable où il a fallu tout inventer en moins de neuf mois.

Gilles Perret sait filmer avec chaleur un des derniers témoins de cette époque, comme il l'avait fait auparavant avec Stéphane Hessel, Raymond Aubrac ou Walter Bassan dans ses précédents documentaires (*Les Jours heureux, Ma mondialisation, Walter, retour en résistance*). D'un film à l'autre, il existe d'ailleurs une singulière ressemblance entre ces personnages. Même s'ils viennent d'horizons différents, ils portent encore le même enthousiasme à l'égard de ces jours heureux auxquels ils ont cru. Ils affichent la même gaieté, la même jeunesse d'esprit, le même plaisir à jouer les vieillards indignes aux yeux des successeurs "responsables", la même gourmandise à bousculer les idées convenues d'aujourd'hui. Ils savent combien leurs héritiers ont trahi les idéaux de leur jeunesse.

Pourtant, alors qu'ils arrivent au bout du chemin, ils n'hésitent pas à revenir sur leurs rêves, à lancer une dernière provocation aux générations suivantes, convaincus que leurs idées finiront par rejaillir un jour. Parce que, selon eux, la justice, l'égalité, la solidarité ne pourront jamais être des idées dépassées.

La Sécurité sociale appartient à ces grands espoirs, celui d'assurer une protection à tous, d'en finir avec la charité pour mettre en place un système juste, reposant sur la solidarité. Dans le programme du Conseil national de la résistance (CNR), le projet est résumé en quelques lignes : « *Un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État.* »

Depuis la fin du XIX^e siècle, des salariés, des ouvriers se sont organisés pour créer des caisses mutuelles d'assistance. Mais tout est très éparpillé, disparate. L'idée de la Sécurité sociale chemine depuis les années 1930, d'abord en Grande-Bretagne, avant de gagner le reste de l'Europe. Un système de sécurité sociale sera instauré au Royaume-Uni tout de suite après la Seconde Guerre mondiale, mais il sera mis entièrement entre les mains de l'État.

À la fin de la guerre, la France prend un autre chemin. C'est à Ambroise Croizat, ancien responsable CGT de la métallurgie, ancien député communiste en 1936 devenu ministre, qu'il revient d'imaginer le nouveau système. Plutôt que de le mettre entre les mains de l'État, il est décidé de le placer entre celles des salariés – les syndicats auront les trois quarts des sièges – et de faire dépendre le financement de contributions fondées sur le travail. Un système universel est élaboré : des centaines de caisses d'assurance, qui dépendent des salariés, du patronat, des mutuelles, de l'Église, sont fusionnées en quelques mois. Certaines professions comme les agriculteurs, les artisans, les professions indépendantes, les fonctionnaires, les entreprises publiques font de la résistance, avec la complicité active d'une partie de la droite qui voit d'un très mauvais œil la mise en place de nouveau

système d'assurance. Ce sont leurs descendants qui, aujourd'hui, se plaignent de l'existence des régimes spéciaux et multiples.

En moins de dix mois, les bases de toute la Sécurité sociale sont posées. En mai 1946, Ambroise Croizat annonce la création d'une sécurité sociale prenant en charge la maladie, la vieillesse et les allocations familiales, l'instauration d'une retraite pour tous à partir de 65 ans, le retour à la semaine de 40 heures, la suppression de l'abattement de 10 % sur les salaires des femmes et trois semaines de congés payés.

« Maintenant, on parle en parts de marché »

Nous sommes 65 millions de Français à bénéficier tous les jours de la Sécu, mais nous avons fini par en oublier le formidable apport : la fin de l'insécurité, de la crainte de la pauvreté associée à la maladie. Pas à pas, Gilles Perret nous rappelle son importance : la transformation incomparable de la société française, grâce à la Sécurité sociale. En 1939, le taux de mortalité infantile était de 103 enfants pour mille. En 1954, il est déjà tombé à 37 pour mille. La durée de vie s'allonge sensiblement, passant de 45 ans au début du XX^e à 70 ans dès les années 1950.

Pourtant, dès son instauration, le système est mal vu. Il porte la marque du communisme, il est aux mains des salariés. Que de tares ! Dès 1946, le patronat dénonce les surcharges imposées sur le travail et menace de délocaliser – déjà – dans les colonies pour y trouver une main-d'œuvre moins chère.

Les attaques ne cesseront plus. En 1967, le patronat obtient du gouvernement Pompidou une réforme du système par ordonnance : les différents risques (maladie, vieillesse, famille), jusqu'alors mutualisés, sont séparés, ce qui interdira toute compensation par la suite. Surtout, le patronat obtient, comme il l'exigeait, une stricte égalité de représentation avec les syndicats. Le patronat a pris la main sur le système, il ne le lâchera plus. C'est à partir de ce moment-là que la Sécurité sociale ne s'inscrit plus dans un projet de société mais devient un objet économique, avec la complicité des syndicats qui se laissent enfermer

dans un système gestionnaire moyennant quelques avantages confédéraux ou personnels. Dès lors, il n'y est plus question que de gestion, de charges, de trou.

Le lent démantèlement de la Sécurité sociale est engagé. Les images filent, les séquences s'enchaînent, implacables : mise en œuvre de la CSG en 1991 ; première réforme des retraites en 1993, suivie de bien d'autres ; instauration en 1995 de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), qui met la Sécurité sociale entre les mains des financiers ; déremboursement progressif des soins, pour finir par la privatisation rampante du système de santé avec l'instauration des complémentaires obligatoires.

Car les financiers lorgnent avidement sur cette manne de la santé et des retraites qui leur échappe. Ils poussent tant et plus à sa privatisation, même si, tous les chiffres le prouvent, les systèmes privés sont bien plus coûteux, bien moins efficaces et bien plus inégalitaires que les systèmes mutualisés et solidaires. Ils veulent leur part de tout cet argent, mais en prenant en charge les petits risques, les seuls rentables. Les grands accidents de la vie, les maladies chroniques, le cancer, le diabète, la maladie d'Alzheimer sont trop lourds : il faut les laisser à la charge du système commun, après avoir totalement désolvabilisé ce dernier.

Les médecins, les personnels soignants vivent tous les jours, de plus en plus mal, cette rupture à l'hôpital. « *Maintenant, on parle en parts de marché* », s'exclame Anne Gervais, hépatologue à l'hôpital Bichat, à Paris, avouant parfois son découragement devant cette nouvelle réalité. En face, il y a ces images d'un Pierre Gattaz qui se marre en écoutant le président du groupe d'assurance SCOR, Denis Kessler – l'homme qui préconise la destruction de tout le programme du CNR –, énonçant sa longue litanie des réformes souhaitables pour en finir avec "l'assistanat".

C'est la grande inversion du néolibéralisme en marche, comme l'explique le sociologue Frédéric Pierru : « *Le projet réactionnaire a réussi à s'incarner en mouvement. Ceux qui défendent la Sécurité sociale sont perçus comme archaïques, crispés sur les avantages acquis, tandis qu'il paraît moderne de revenir en arrière. Le grand bond en arrière s'est déguisé en grand bond en avant.* »

À l'heure où tous les candidats de droite et un certain nombre de politiques socialistes ont pour projet de faire rendre gorge à la Sécurité sociale, *La Sociale* est un rappel salutaire de tout ce que nous devons à la Sécu et des principes qui la soutenaient, et nous montre l'urgence de défendre ce qu'il reste de ce bien commun.

Boîte noire

Mediapart est partenaire du film de Gilles Perret.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.